

Ensemble indicatif de questions pour le suivi des droits procéduraux des personnes placées en détention provisoire

1. Évaluation préliminaire

► Cadre juridique et politique ([paragraphes 14 à 18](#)) :

- Les lois et politiques nationales sont-elles conformes au principe de recours à la détention provisoire comme mesure de dernier ressort ?
- Les alternatives à la détention provisoire sont-elles inscrites dans le droit procédural pénal ?
- Les autorités compétentes ont-elles, en vertu de la loi, l'obligation de privilégier les mesures non privatives de liberté ?
- Une garantie financière (caution) est-elle prévue comme alternative à la détention, et les montants exigés sont-ils proportionnés aux moyens du ou de la suspect.e ?

► Soupçon raisonnable et motifs de détention ([paragraphes 19 à 21](#)) :

- L'exigence de « soupçon raisonnable » est-elle clairement définie par le droit interne ?
- Quels sont les motifs légaux de détention provisoire prévus par la législation nationale ? (risque de fuite, risque de récidive, risque d'entrave à la justice, menace à l'ordre public)
- Le droit national garantit-il que la détention provisoire ne soit utilisée que pour des infractions punies d'une peine privative de liberté d'au moins un an ?

► Motivation et réexamen des décisions de placement en détention provisoire ([paragraphes 22 à 25](#)) :

- Les décisions de placement en détention sont-elles individualisées et dûment motivées, conformément au paragraphe 22 ?
- Le droit national impose-t-il un réexamen périodique de la détention provisoire ? À quelle fréquence et selon quelles modalités ces réexamens ont-ils lieu ?

2. Travail avec les statistiques

► Analyse de la population carcérale :

- Quel pourcentage de la population carcérale totale est placé en détention provisoire ?
- Le recours à la détention provisoire est-il appliqué de manière disproportionnée à certains groupes (p. ex. les ressortissant.es étranger.ères) ? Comparer le taux global de ressortissant.es étranger.ères dans la population nationale avec leur taux en détention provisoire.
- Quelle est la durée moyenne de la détention provisoire dans l'établissement ou le pays ? Comment se compare-t-elle aux limites légales ?

► Fréquence des réexamens :

- À quelle fréquence les décisions de placement en détention provisoire sont-elles réexaminées en pratique ? Existe-t-il des preuves de respect de l'obligation de réexamens réguliers ?

► Durée maximale :

- Existe-t-il des cas de détention au-delà de la durée maximale prévue par la loi ? Quelles justifications, le cas échéant, sont avancées ?

3. Analyse documentaire

► Cadre juridique et décisions :

- Examiner les décisions de placement en détention provisoire afin de vérifier leur conformité à l'exigence d'une motivation individualisée et circonstanciée.
- Examiner les registres d'entrée et de sortie pour vérifier la fréquence des réexamens et des audiences.

► Registres relatifs aux alternatives à la détention :

- Analyser les dossiers afin d'évaluer si les alternatives à la détention provisoire sont appliquées de manière constante et proportionnée.

4. Entretiens avec les personnes détenues

► Application de mesures alternatives à la détention :

- La possibilité d'appliquer des mesures alternatives à la détention provisoire a-t-elle été envisagée dans leur affaire ?
- Eux.elles-mêmes ou leur avocat.e ont-ils.elles demandé l'application d'une telle mesure ? Si oui, quel a été le résultat ?

► Information et traitement pendant la détention provisoire :

- Ont-elles été informées des motifs de leur détention et de la possibilité de faire appel de la décision ?
- Ont-elles été entendues en personne dans le cadre de la procédure de détention provisoire ?
- Leur détention provisoire a-t-elle été réexaminée périodiquement ? À quelle fréquence ?
- Ont-elles introduit une demande de mise en liberté pendant la période de détention provisoire ? Si oui, la réponse a-t-elle été rapide et dûment motivée ?

► Accès à l'assistance juridique ([paragraphe 28](#) et [29](#)) :

- Les personnes détenues ont-elles accès à une assistance juridique gratuite ?
- Cette assistance a-t-elle contribué à préparer leur défense ou leur recours ?

► Durée et impact de la détention :

- Depuis combien de temps sont-elles placées en détention provisoire ? Cette durée a-t-elle dépassé la limite légale ?
- Leur affaire a-t-elle subi des retards ? A-t-elle été traitée comme urgente ?

► Catégories vulnérables (femmes, mineurs, ressortissant.es étranger.ères) :

- Pour les personnes mineures : Leurs parents ou tuteur.rices ont-ils.elles été impliqué.es dans la procédure ? Ont-ils.elles bénéficié d'un traitement adapté ?
- Pour les femmes : Existe-t-il des dispositions pour les femmes enceintes ou allaitantes ? Les femmes ayant des enfants à charge bénéficient-elles d'un traitement adapté à leurs besoins ?
- Pour les ressortissant.es étranger.ères : Ont-ils.elles eu accès à des services d'interprétation et à des informations sur les alternatives à la détention dans une langue qu'ils.elles comprennent ?

5. Entretiens avec le personnel pénitentiaire

► Procédures de détention provisoire

- Existe-t-il des lignes directrices claires pour le traitement des personnes détenues en attente de procès ?
- À quelle fréquence les personnes détenues sont-elles présentées pour un réexamen périodique ?
- Quelles procédures garantissent que les personnes détenues connaissent leur droit de demander un réexamen ?

► **Conditions et droits des personnes détenues**

- Quelle est la procédure pour accorder l'accès à un.e avocat.e ?
- Comment les visites d'avocat.es sont-elles organisées ? Se déroulent-elles en privé ?

► **Traitement des personnes détenues vulnérables**

- Existe-t-il des protocoles spécifiques pour les femmes, les mineur.es et les ressortissant.es étranger.ères en détention provisoire ?
-

6. Suivi des groupes spéciaux

► **Mineur.es :**

- Existe-t-il des régimes de détention spécifiques pour les mineur.es ?
- Bénéficient-ils.elles d'une éducation adaptée et de mesures de soutien à la réinsertion sociale ?

► **Femmes et mères :**

- Les besoins spécifiques des femmes sont-ils pris en compte, en particulier ceux des femmes enceintes ou des mères d'enfants en bas âge ?
- Des aménagements particuliers sont-ils prévus à leur intention ?

► **R ressortissant.es étranger.ères :**

- Les ressortissant.es étranger.ères disposent-ils.elles d'un accès effectif à des services d'interprétation et à des informations, dans une langue qu'ils.elles comprennent, sur leurs droits et sur les alternatives à la détention ?

7. Entretiens avec des avocat.es / barreaux

► **Recours à la détention provisoire en dernier ressort :**

- Selon votre expérience, à quelle fréquence les juridictions examinent-elles les alternatives à la détention provisoire avant de prononcer cette mesure ?
- Les magistrat.es sont-ils.elles pleinement informé.es de l'éventail des mesures non privatives de liberté disponibles ? À quelle fréquence ces mesures sont-elles appliquées en pratique ?
- Quels obstacles entravent l'application plus fréquente des mesures non privatives de liberté ?

► **Motivation des décisions de placement en détention ([article 22](#)) :**

- Les décisions de placement en détention provisoire sont-elles, en règle générale, dûment motivées et adaptées à la situation personnelle du mis en cause ?
- Ou tendent-elles à se conformer à des modèles standardisés ?
- À quelle fréquence constatez-vous que des mesures alternatives n'ont même pas été envisagées ? Quelles justifications sont alors le plus souvent avancées ?

► **Accès à un.e avocat.e et droits procéduraux ([articles 28 et 29](#)) :**

- Les personnes détenues ont-elles un accès rapide et effectif à un.e avocat.e ?
- Sont-elles informées, dans une langue qu'elles comprennent, de leur droit à l'assistance d'un conseil et à un recours ?
- Les entretiens entre personnes détenues et avocat.es se tiennent-ils dans des conditions garantissant la confidentialité ?
- Existe-t-il des obstacles à la communication confidentielle avec leurs client.es ?
- L'assistance juridique fournie est-elle efficace pour préparer la défense, obtenir la libération ou contester les décisions ?

► **Contrôle périodique et durée de la détention provisoire ([articles 23 à 25, 30 à 31](#)) :**

- Des réexamens périodiques de la détention provisoire sont-ils réalisés régulièrement ?

- Ces réexamens permettent-ils, selon vous, d'évaluer de façon adéquate la nécessité du maintien en détention ?
- Avez-vous connaissance de cas où des personnes ont été maintenues en détention au-delà de la durée maximale légale ? Quelles sont alors les raisons le plus souvent invoquées pour prolonger la détention ?

► **Catégories spéciales de personnes détenues :**

- Pour les femmes, mineur.es et ressortissant.es étranger.ères, existe-t-il des dispositions légales ou pratiques spécifiques visant à garantir le respect de leurs droits procéduraux ?
- Quelle est la fréquence des détentions provisoires concernant ces catégories, et rencontrent-elles des obstacles spécifiques par rapport aux autres personnes détenues ?

► **Délais des décisions de justice :**

- Les décisions relatives à la détention provisoire sont-elles rendues promptement et sans retard injustifié ?
- Les juridictions accordent-elles une priorité suffisante aux affaires urgentes ?

8. Travail avec les registres des tribunaux et la jurisprudence accessible au public

► **Analyse des décisions de renvoi ([paragraphe 22](#)) :**

- Les décisions de placement en détention provisoire mentionnent-elles, de manière explicite, que les alternatives à la détention ont été examinées ?
- Ces alternatives sont-elles détaillées et leur non-application est-elle dûment justifiée dans les décisions ?
- Les décisions se fondent-elles sur les circonstances personnelles du mis en cause (liens familiaux, insertion professionnelle, état de santé, conditions de vie) pour motiver le recours à la détention ?

► **Motifs de la détention provisoire ([paragraphes 19 à 21](#)) :**

- Les motifs légaux (risque de fuite, risque de récidive, risque d'entrave au cours de la justice, menace à l'ordre public) sont-ils appliqués de manière cohérente dans la jurisprudence ?
- La jurisprudence respecte-t-elle la règle limitant la détention provisoire aux infractions passibles d'une peine privative de liberté minimale d'un an, conformément aux recommandations ?

► **Durée et contrôle de la détention provisoire ([paragraphes 23 à 25, 30 à 31](#)) :**

- Quelle est la durée moyenne de la détention provisoire selon les registres judiciaires ?
- Comment cette durée se compare-t-elle aux délais légaux ?
- Les décisions judiciaires indiquent-elles que la durée de la détention est proportionnée à la peine encourue pour l'infraction alléguée ?
- Existe-t-il des cas où la durée maximale légale a été dépassée ? Le cas échéant, quelles sont les justifications juridiques avancées ?

► **Efficacité des examens périodiques :**

- Les registres judiciaires attestent-ils de la réalisation régulière des réexamens de la détention provisoire ?
- Ces réexamens ont-ils conduit à la mise en liberté lorsque les motifs de détention ne s'appliquaient plus ?
- Observe-t-on des délais importants entre le dépôt d'une demande de mise en liberté et la décision du tribunal ?

► **Recours effectifs et appels ([articles 28 et 29](#)) :**

- Les décisions judiciaires montrent-elles que les appels formés contre les ordonnances de placement en détention aboutissent à des révisions ou à des libérations ?
- Les procédures d'appel constituent-elles un recours effectif au sens juridique du terme ?
- Quelle proportion des appels entraîne une modification des conditions de détention provisoire ou une libération ?

► **Déduction de la durée de la détention provisoire ([article 33](#)) :**

- Les décisions judiciaires prévoient-elles systématiquement la déduction de la durée de la détention provisoire de la peine définitive ?
- Cette déduction est-elle également appliquée pour les sanctions alternatives (assignation à résidence, par exemple) ?
- Existe-t-il des divergences dans le traitement des périodes de détention provisoire effectuées à l'étranger ?

► **Transparence publique et accès à la justice :**

- Les décisions de placement en détention provisoire et la jurisprudence afférente sont-elles librement accessibles via les registres judiciaires ?
- Les tendances dégagées de la jurisprudence accessible permettent-elles d'identifier l'orientation générale du système judiciaire en matière de détention provisoire ?